

16 Provinces

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Violences en milieu scolaire Que l'école devienne un environnement protecteur des droits de l'enfant !

BPIM

Mouila/Gabon

C'est le principal but de l'atelier tenu dernièrement à Mouila, autour des acteurs du système éducatif.

UN atelier de renforcement des capacités des acteurs du monde éducatif sur la protection des enfants contre les violences en milieu scolaire, vient de se tenir à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. Organisé par le ministère de la Justice et supervisé par le directeur des droits de l'Homme, Anicet Gervais Ondo Nguema, cette réunion se voulait une tribune visant à signifier aux encadreurs administratifs et pédagogiques l'obligation qu'ils ont de protéger les enfants de toutes formes de violences.

C'est pourquoi, le directeur d'Académie provinciale adjoint de la Ngounié, Ernest Pambou,



Organisateurs et animateurs de l'atelier.

a demandé aux participants de suivre attentivement les différentes communications techniques préparées à cette occasion.

En ouvrant les travaux, au nom du gouverneur, Jean Aimé Foula a rappelé que «le Gabon a souverainement souscrit à plusieurs engagements internationaux en matière de protection

des droits de l'enfant, notamment la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant de 1989 et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990.» C'est dans ce sens que le ministère de la Justice, chargé des droits humains, par le truchement de la direction générale des droits de l'Homme, effectue des sessions



Les participants.

de renforcement des capacités à l'endroit des chefs d'établissements scolaires, des enseignants et surveillants de la commune de Mouila, sur la protection des droits de l'enfant.

«Est-il besoin de rappeler que le rapport national sur la situation des droits de l'Homme au Gabon vient d'être examiné, le mardi 7

novembre 2017 à Genève, par le Conseil des Nations unies des droits de l'Homme, à la faveur du troisième cycle de l'EPU qui est le mécanisme d'évaluation de tous les Etats concernant le respect des droits de l'Homme ?», s'est interrogé le secrétaire du gouvernorat. Ajoutant qu'au sortir de ces assises, des recommandations ont été adres-

sées à l'Etat gabonais, dont celle visant à encourager le gouvernement à redoubler d'efforts dans la lutte contre toutes les formes de violences en milieu scolaire, en vue d'éliminer définitivement les châtiments corporels, les violences et abus sexuels, les traitements inhumains ou dégradants envers les enfants très vulnérables (enfants handicapés et des peuples autochtones).

« Je vous demande de veiller à ce que l'école devienne un environnement protecteur des droits de l'enfant », a conclu le représentant du gouverneur, s'adressant aux participants. Aussi, ces derniers ont-ils été édifiés sur les dix droits fondamentaux de l'enfant, notamment l'intérêt supérieur de ce dernier, le droit à la vie, le droit à la non-discrimination, le droit à une opinion, à l'information, le droit à la confidentialité, le droit à la protection, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à la participation.

Estuaire/Département du Komo-Mondah/Ntoun/Vie des associations/Association des jeunes d'Essassa (AJE)

Don de matériel de musique à la chorale "Les cœurs joyeux"



Responsables et membres de l'AJE au sortir de la messe d'action de grâces.



Une partie des appareils de musique remis.



Les membres de l'AJE pendant la messe.

G.R.M

Libreville/Gabon

APRES plus de deux mois, de vacances, le bureau et les membres de l'Association des jeunes d'Essassa (AJE) présidée par Guy-Martial Nzong

Ndong ont repris leurs activités pour la saison 2017-2018 le week-end dernier.

A cette occasion, ils ont offert des équipements de musique à la chorale "Les cœurs joyeux" d'Essassa, l'une des deux chorales de la paroisse Sainte Thérèse de l'enfant de

ce quartier du deuxième arrondissement de la commune de Ntoun.

Il s'est agi d'une réponse à une sollicitation du curé de cette paroisse, le père Daniel Stelmazeck, qui a d'ailleurs réceptionné ce matériel. Dorénavant, la chorale ne

prestera plus avec des moyens traditionnels. D'où la satisfaction de certains membres de cette chorale lors de la réception du matériel.

L'exercice qui commence devrait être marqué à l'AJE par la poursuite de son programme d'actions. C'est pour-

quoi, au-delà du don, l'association a lancé ses activités par une messe d'action de grâces dans le but essentiel, à en croire Guy-Martial Nzong Ndong, de « demander au Seigneur de toujours nous accompagner dans la réalisation de nos actions à caractère social

et de maintenir en nous l'amour du prochain. »

C'est en juin 2014 que l'AJE a été créée, avec pour objectif d'offrir aux jeunes du quartier, une tribune d'expression, et d'apporter, en fonction de ses moyens, l'assistance aux personnes défavorisées.

Brèves d'Oyem



La DRSN dans la végétation

Depuis plusieurs mois, la direction régionale de santé Nord, à Oyem, est cernée de hautes herbes. Une situation favorable à la prolifération des reptiles et autres bestioles nuisibles à la santé de l'homme, qui interpelle

les décideurs.

Zébus en liberté dans la ville

Le phénomène est devenu familier à Oyem. Des troupeaux de zébus traversant en permanence la voie ou longeant le long de la route, aux qua-



tre coins de la ville. Les automobilistes doivent faire montre de beaucoup de prudence, pour éviter des accrochages avec ces animaux, qui ne manquent pas de déposer leurs bouses à chacun de leurs passages...

Faute de mieux, on fait avec les moyens du bord !

C'est bien connu, les garçons aiment jouer au football, s'identifiant parfois aux joueurs professionnels. Mais comme un peu partout à travers le pays, ceux d'Oyem restent

toujours confrontés au manque de structures réservées à cet effet. Faute donc de mieux, ils sont réduits à exploiter le moindre terrain vague pour se distraire. Le cas ici au "stade AMO", à l'entrée du quartier Minka'a-Nfoi.